

Séance publique du 22 décembre 2003

Délibération n° 2003-1607

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

commune (s) : Lyon - La Mulatière

objet : **Réhabilitation du siphon sous la Saône - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale - Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 décembre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Les effluents, eaux usées et eaux pluviales, des communes de Lyon (1er, 2°, 4° arrondissements), Caluire et Cuire, Rillieux la Pape (en partie), s'écoulent jusqu'au confluent du Rhône et de la Saône.

Afin de rejoindre le collecteur situé sur la rive droite de la Saône, en direction de la station d'épuration à Pierre Bénite, ces effluents traversent la Saône par un siphon sous-fluvial entre Lyon 2° et La Mulatière.

Ce siphon est constitué de deux tubes en béton de 2,40 mètres de diamètre, posés en souille en fond de lit de la Saône et protégés par des enrochements. La traversée est précédée par un équipement de dégrillage-dessablage, afin de limiter la quantité de déchets admis dans les tubes.

Le siphon a été réalisé entre 1964 et 1966, et constitue une pièce essentielle pour l'assainissement de la Presqu'île, aucun autre débouché n'existant pour les effluents.

Le siphon est nettoyé chaque année, par passage d'une boule métallique de 2 mètres de diamètre dans chaque tube. Sous l'effet de la pression, la majorité des déchets accumulés dans l'ouvrage est chassée.

Afin de s'assurer de la stabilité de l'ouvrage, des contrôles périodiques par sondages bathymétriques et vérification des enrochements par des plongeurs sont réalisés.

La vérification de l'état intérieur du génie civil doit être réalisée tous les 15 ans environ pour s'assurer de la pérennité de l'ouvrage. Il s'agit d'une opération lourde nécessitant la vidange de chacun des tubes, pour les visiter et les ausculter. Une première vérification a été réalisée en 1982, mais les techniques de curage n'avaient pas permis un examen approfondi.

Le contrôle réalisé en 1998 a permis une expertise complète de l'ouvrage. L'état général est apparu satisfaisant, mais un vieillissement logique de l'ouvrage a été constaté et certains désordres sont apparus.

Le projet de réhabilitation porterait sur les opérations suivantes :

- la vidange de chacun des deux tubes,
- le confortement de la stabilité de l'ouvrage par injections sous les tubes,
- le traitement des entrées d'eau et des fissures,
- la réalisation d'un enduit intérieur sur les parties détériorées,
- la reconstitution des liaisons entre les éléments constitutifs des tubes,
- la reconstitution des enrochements de protection,
- le contrôle et l'auscultation technique.

Les travaux se dérouleraient durant l'été 2004 en période de basses eaux.

La réhabilitation du siphon sous la Saône entre Lyon et La Mulatière apparaît indispensable pour assurer la pérennité de cet ouvrage stratégique.

Le budget global de l'opération est estimé à 4 250 000 €HT, soit 5 083 000 €TTC.

Ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle environnement le 15 juillet 2003, du Bureau restreint le 8 septembre 2003 sur l'hypothèse, le montage du projet, le financement et sur une individualisation d'autorisation de programme par délibération du Conseil n° 2003-1427 en date du 22 septembre 2003.

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution des travaux de réhabilitation du siphon sous la Saône à Lyon et La Mulatière.

Les travaux du marché principal font l'objet des quatre lots suivants qui seront attribués dans le cadre d'un marché unique à une entreprise seule ou à un groupement conjoint :

- lot n° 1 : nettoyage de l'ouvrage,
- lot n° 2 : réhabilitation décomposée comme suit :
 - . réhabilitation interne,
 - . réhabilitation externe comprenant :
 - . une tranche ferme,
 - . une tranche conditionnelle,
- lot n° 3 : contrôle bathymétrique,
- lot n° 4 : enrochements comprenant :
 - . une tranche ferme,
 - . une tranche conditionnelle.

En outre, l'opération inclura d'autres prestations : études et sondages, CSPS, contrôle technique.

Les travaux, objet du marché principal, pourraient être attribués à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40, 58 à 60 et 72-II du code des marchés publics ;

Vu ledit dossier ;

Vu ses délibérations n° 2001-0009 en date du 18 mai 2001 et n° 2003-1427 en date du 22 septembre 2003 ;

Vu les articles 33, 40 et 58 à 60 et 72-II du code des marchés publics ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) - le lancement de l'opération de réhabilitation du siphon sous la Saône à Lyon et La Mulatière,
- b) - le dossier de consultation des entrepreneurs.

2° - Décide que :

- a) - les travaux seront attribués à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40, 58 à 60 et 72-II du code des marchés publics,

b) - les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 2001-0009 en date du 18 mai 2001,

c) - la dépense, d'un montant de 5 083 000 € TTC, sera financée sur les crédits de paiement à inscrire au budget annexe de l'assainissement- exercice 2004 - opération 0588001SIP pour un montant de 4 250 000 € HT compte tenu de la TVA récupérable pour un montant de 508 300 € au compte 238 320 de la section d'investissement.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,